



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

vous propose...

... un nouveau
service



Crédit photos : Médiathèque ERDF - Matthieu Colin - PWP

« Prévenance Travaux »

↳ Le principe ?

Lorsqu'ERDF travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, elle doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ERDF s'engage à prévenir tous les particuliers concernés par la coupure, qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

↳ Le service ?

Simple et gratuit. En quelques clics, une inscription sur le site : www.erdf-prevenance.fr

↳ Le fonctionnement ?

Après votre inscription sur le site www.erdf-prevenance.fr, vous recevez un e-mail personnalisé, quelques jours avant la date programmée des travaux. Cet e-mail vous prévient :

- de la date et de la durée programmée de la coupure,
- de la nature des travaux et de leur localisation.

« Prévenance Travaux » est proposé en partenariat avec votre commune, qui, informée de la démarche, encourage ERDF à développer ce service.

